CSE central.tv

Compte rendu FO
du Comité Social et Économique
26 juin 2025

Situation générale de l'entreprise

La Présidente a effectué le bilan du premier semestre, avec des satisfécits concernant notamment le festival de Cannes et Roland- Garros, et saluant le succès confirmé pour la plateforme France.tv.
Elle a précisé avoir reçu très peu de retours négatifs sur le changement d'identification sur les antennes (et la disparition des bug .2, .3, .4 et .5). Elle a salué, avec l'arrivée au Siège d'une partie des équipes de Malakoff, l'équipe Campus qui a mené ce projet presque à son terme dans des conditions contraintes.

Elle a souhaité saluer aussi les équipes qui sont mobilisées pour tenter de résoudre les problèmes de climatisation après un enchaînement d'éléments ayant conduit à des pannes majeures. Cette succession de circonstances (pollution des tours aéro-réfrigérées, sabotage du moyen « secours » rue Delbarre et orages) a mis en évidence l'urgence de la bascule en cloud de tous les serveurs du Siège.

A noter : ce n'est pas la seule urgence ! L'épisode caniculaire qui s'est abattu cette semaine, et les plus de 30 degrés dans les bureaux du Siège, a mis en évidence qu'il y avait un vrai problème avec ce sujet, et l'urgence de réussir à le résoudre au plus vite.

Sur le « feuilleton extrêmement pénible » de la holding, elle a précisé n'avoir pas compris la proposition de Laurence Bloch : *« le projet tel que présenté dans le rapport nécessite d'être clarifié ; la proposition consistant à créer des filiales, nécessiterait une négociation globale des accords d'entreprise ».*
Elle a dénoncé un climat *« extrêmement délétère, et dangereux pour l'audiovisuel public »* et a ajouté souhaiter *« rester calme et déterminée face aux intimidations, évoquant les dernières attaques médiatiques, incluant l'Outre-Mer ».*

Elle a assuré que le départ d'Anne-Sophie Lapix était « un choix », et non une contrainte politique.

Sur interrogation de FO, la Présidente a confirmé une réflexion en cours sur la fréquence des « Entretiens » politiques et le concept à repenser dans la tranche horaire du 20h, avec l'arrivée de Léa Salamé. Elle a assuré cependant qu'il n'y avait pas, à date, de réflexion sur « l'émission politique ».
Elle a annoncé une réunion à venir pour un « livre blanc » de la filière production audiovisuelle, rassemblant des diffuseurs nationaux et des syndicats d'auteurs et de producteurs, afin de défendre un secteur touchant 260 000 emplois.
Sur le devenir d'ICI, IV3 et FTR, la Présidente a paru *« surprise des annonces en cours par la direction de la rédaction »* : les élus ont demandé une communication pour éclaircir ce point.

Sur interrogation de FO, concernant l'affaire de la vente de viande de tortue dans les locaux de Polynésie La Première, la réponse de la Présidente a été qu'elle *« ne souhaite pas répondre sur les affaires judiciaires, quelles qu'elles soient, en CSE ».*

Projet d'évolution des moyens mobiles de la Fabrique

L'expert a pu mener son expertise sur le terrain, rencontrant direction et salariés au Siège, sur le plateau 130, à Bois d'Arcy et en visitant les cars VM.
La VM est un atout stratégique en termes de maîtrise technologique pour FTV, face au seul concurrent, AMPVisualTV. Selon les experts, le projet n'est pas une simple « évolution » mais une « réorganisation », avec transferts et créations de postes dont il faut analyser les impacts. Ce choix interroge par rapport à la stratégie recherchée, dans un contexte de projet de réforme de l'audiovisuel public.

La direction de la Fabrique n'a pas présenté, durant l'instance, d'éléments analysant les optimisations de coûts et les adaptations aux outils technologiques. Des opacités sur les règles et pratiques internes, des arguments financiers et des conséquences sur l'emploi, des arguments écologiques (vignettes Crit'Air) font que cette réforme n'est pas comprise des salariés.
Les experts ont souligné le caractère très important des « collectifs » et termes techniques et affectifs, pour la cohésion des groupes et l'efficacité au travail. Les réaménagements envisagés sont porteurs d'inquiétudes sur les contenus et la pérennité des postes.

La direction s'est défendue de tout projet de filialisation. Elle a confirmé une volonté de maintenir le même niveau d'activité et souhaite potentiellement réduire l'intermittence. Elle a reconnu la nécessité d'embarquer les salariés dans ce projet dont *« la communication initiale aurait pu être différente »*. Elle a dit *« souhaiter construire le projet avec les salariés et pacifier la situation »*. Elle a reconnu que la méthode était à revoir pour embarquer les équipes en les incluant dans les projets, et ainsi éviter les blocages.

Les élus ont demandé des éclaircissements sur les jours de fabrication qui échappent à la Fabrique. Ils souhaitent que toutes les demandes soient expertisées par la Fabrique comme cela est fait pour la post-production. La direction a répondu qu'elle réfléchirait à cette proposition.

La direction compte 1500 jours d'activités en 2024 (dont 1000 pour la Fabrique). Dans ces 500 jours d'activités non effectués par la Fabrique, 100 jours sont effectués en interne, par la DRM ou le Réseau. Sur le reste, 187 seraient non réalisables avec les moyens internes (le plus souvent pour des contraintes de temps court).
Sur interrogation de FO, la direction de la Fabrique a confirmé qu'après la suppression des 2 cars Benjamins, aucun problème ne se poserait en termes d'accessibilités aux lieux de tournages pour les autres moyens existants.

La RH a précisé qu'elle considérait que les emplois étaient conservés et redéployés, sauf en cas de refus de toutes les propositions présentées (auquel cas cela pourrait mener au licenciement). Aucun plan d'accompagnement n'a été déterminé à date.

Les élus ont rendu un avis négatif : ils ont demandé à la direction de renoncer à son déploiement, de mettre en place un processus de discussion avec les personnels et leurs représentants (afin de définir un projet stratégique partagé, seul moyen d'apaiser la conflictualité autour de ce projet et les risques psychosociaux qui en découlent).

Retrouvez l'avis en cliquant ICI 👈

Plan de charge de la Fabrique 2025

Les élus ont constaté l'absence de documents sur la répartition des captations internes et externes, éléments pourtant demandés clairement lors de l'établissement de l'ordre du jour. La direction a reconnu que ce dossier était à créer, qu'il serait fastidieux, et surtout inexistant à ce jour.

La direction a confirmé la stabilité des activités en tenant compte des modulations de la période estivale et reste en attente sur le quatrième trimestre à date.

Projet pilote de revue du personnel au sein de la filière RH

Dans le contexte tendu de révision de la gouvernance, des moyens financiers, et des accords collectifs, l'expertise se justifie pour analyser les réserves et les craintes de ce projet « test » de revue du personnel au niveau de la RH. Le projet porte sur l'analyse des postes, pour les qualifier (selon qu'ils relèvent de compétences critiques, d'un potentiel d'évolution ou de difficultés particulières entre autres critères). La revue des postes est prévue pour être effectuée avec une collégialité essentielle à l'objectivité.

La direction de la RH a dit qu'elle étudiera l'expertise et a confirmé que ce projet visait à favoriser les tuilages de postes, favoriser la transmission des informations et éviter les manques de relais. Il sera présenté aux salariés et l'échange avec le CSE se poursuivra. La direction a ajouté qu'elle ne comprenait pas le lien fait par les élus avec la GPEPP.

Les élus souhaitent une importante information et formulent un cadrage nécessaire à cette revue. Forts de l'expérience menée en 2015, ils énumèrent de nombreuses recommandations.
Les élus ont rappelé que l'expert était missionné sur ce projet dans le cadre de l'expertise Politique Sociale, et qu'à ce titre il analysera les résultats de la revue du personnel et le retour d'expérience qui sera réalisé.

Retrouvez l'avis en cliquant ICI 👈

Projet de rapprochement entre France 3 et France Bleu

La direction a débuté en rappelant l'historique de ses ambitions de régionalisation des 24 antennes régionales : *« il y avait un souhait d'autonomie de production, une proximité et une offre sur l'évènementiel (sports et politiques) ».*
Si elle est adoptée, la réforme de la loi sur l'audiovisuel public impactera l'évolution de ce rapprochement entre France 3 et France Bleu.
Fusion, holding, casse des statuts, projets éditoriaux sont des éléments inquiétants pour les élus. Sur cela, la Présidente a confirmé *« qu'il n'y avait pas de projet de rapprochement à date, cela étant juridiquement impossible sans une loi ».*
Les élus ont rappelé que le juge des référés avait ordonné une information/consultation préalable à la mise en place de ce projet global de rapprochement de France 3 et France Bleu, ainsi que sur le projet de remplacement du nom « France 3 » par la marque générique « france.tv » (afin d'en évaluer les

impacts potentiels). Ils constatent que le dossier présenté ne répond pas à cette ordonnance. Ils expriment leurs craintes quant à la baisse d'activités des régions en quantitatif et en qualitatif, ainsi que sur le risque de perte d'identité (en lien avec la refonte France.tv et ICI pour les identifications des antennes).
La Présidente dit *« comprendre ce sentiment d'effacement de l'identité de France 3 vécu par les salariés ».*

La « direction de la Marque » a réexpliqué ses choix de redéfinition de l'identification de l'offre globale de France Télévisions, pour en augmenter le rayonnement notamment sur les réseaux sociaux et pour une visibilité à l'international. Cette refonte des identités visuelles vise à simplifier l'environnement de la marque pour mieux s'affirmer en termes de marketing sur les médias et la plateforme, et ce sans changer les identités de chacune des entités telles que définies dans les cahiers des charges respectifs. Elle qualifie de *« peu impactant »* ce changement, se basant sur le nombre très faible des remontées vers le service téléspectateurs.
Les élus sont sensibles à la crainte de perte d'identité des salariés et à leurs interrogations sur la stratégie de ces modifications. Ils voient dans ce projet le préambule à la « plateformisation » des antennes du service public.

Par délibération adoptée à l'unanimité, les élus ont demandé une expertise pour éclairer le CSEC sur les impacts possibles du projet et aider les membres du CSEC à faire des propositions pour améliorer le projet et les conditions de travail.

Désignation de la nouvelle Présidente de la Commission Outre-Mer

Véronique Lamartinière a été élue à l'unanimité Présidente de la Commission Outre-Mer.

Désignation de 2 nouveaux membres de la CSSCT Centrale

Abal-Kassim Alicombo et Benoît Salvi ont été élus à l'unanimité membres de la CSSCT Centrale.

Prochain CSE central prévu le 07 juillet pour évoquer le budget rectificatif pour 2025

Vos élus CSE central : Titulaires : Grégory HEN - Benoît SALVI - Bruno DEMANGE - Christophe BENS - Arlette LOUBEAU - Moea BONIFAS • **Suppléant :** Laurence ROMET • **Représentant Syndical :** Patrick PONS